

CHALLENGE “LE FAIR-PLAY DU CŒUR”

Principe

Le Challenge “Le Fair-Play du Cœur” est une compétition interclubs à laquelle participent les clubs membres de l’AJF. Il a pour but de promouvoir le fair-play sur nos stades.

Des récompenses en bons d’achat, valables chez WSport à Porrentruy, seront remises aux 3 équipes les mieux placées de chaque catégorie de jeu.

De plus, le club le moins pénalisé devient détenteur de la Coupe “Le Fair-Play du Cœur” et un bon conséquent récompense ses efforts.

Participants

Tous les clubs membres de l’AJF participent au Challenge “Le Fair-Play du Cœur”.

Comité

Un comité dit du fair-play est responsable de l’organisation et de la bonne marche de ce Challenge. Il est formé de 7 à 9 membres dont la nomination est ratifiée par le Comité Central de l’AJF. Les membres désignés s’organisent en toute indépendance et élisent en leur sein un président, un caissier, un secrétaire, un contrôleur des pénalités pour une durée de 2 ans, tous rééligibles.

Les décisions du comité sont sans appel.

Financement

Les récompenses remises aux équipes dépendent uniquement de la recherche de sponsors soucieux d’associer leurs noms à cette campagne pour le fair-play.

Modalités

Les différents prix ainsi que la Coupe sont attribués en tenant compte de l’attitude des équipes et des clubs lors des rencontres officielles.

Seules les rencontres de championnat, de Coupe Suisse et de Coupe Jurassienne sont comptabilisées.

- tous les matches des équipes actives, seniors, juniors (jusqu’aux juniors C) et actives féminines des clubs comptent pour l’attribution du challenge interclubs et des prix.
- en cas de décisions de forfaits subséquents, les cartons reçus durant ces rencontres sont validés. Il en va de même en cas de matches à rejouer.

Attribution des points

Les points sont calqués sur le classement établi par l’AFBJ depuis la saison 2011-2012. Pour les cas non prévus, le comité décide en toute objectivité. Pour les équipes ne dépendant pas de l’AFBJ, une transposition des informations est faite selon les mêmes critères.

Remarque : les équipes qui ne participent qu’à un seul tour (retrait d’équipe ou inscription pour le 2e tour seulement) participent à la compétition interclubs, mais ne peuvent être classées dans la compétition par catégorie.

Classement et attribution de la Coupe “Le Fair-Play du Cœur”

Un prix en bons d'achat récompense les 3 premières équipes classées de chaque catégorie : Challenge League à 2ème ligue régionale, 3^{ème}, 4^{ème}, et 5ème ligue, Seniors, Féminines actives, JA, JB et JC, ainsi que le club remportant la Coupe “Le Fair-Play du Cœur”.

Cas particuliers :

- les équipes de 1ère ligue à 2ème ligue régionale sont comptabilisées dans la même catégorie.
- les équipes juniors dépendant de l'AJF (M16 et M15, M14) sont intégrées dans les classements des juniors (JA, JB ou JC).
- si une catégorie compte moins de 8 participants, les prix sont adaptés. Si une catégorie compte moins de 5 participants, elle peut être jointe à une autre.

La valeur des prix est fonction des fonds à disposition.

Le comité du Fair-Play du Cœur est seul compétent pour cette répartition.

La Coupe “Le Fair-Play du Cœur” est remise définitivement au club le moins pénalisé tout au long de la saison. Le nombre d'équipes par club variant, le coefficient est calculé en additionnant les coefficients de toutes les équipes du club, puis en divisant ce résultat par le nombre d'équipes. Le club ayant le coefficient le plus bas remporte la Coupe “Le Fair-Play du Cœur”.

De plus, chaque année, un ou plusieurs prix peuvent être attribués à des joueurs, dirigeants ou équipes pour des actes particuliers de fair-play annoncés par des personnes de confiance (arbitres, membres du comité AJF, membres du Comité du Fair-Play etc.). Le comité du Fair-Play est seul juge, mais contrôle l'exactitude des faits.

Remise des prix

Les récompenses sont remises aux clubs lors de la Cérémonie des Mérites organisée par l'AJF à fin juin. Pour avoir droit à un prix, les bénéficiaires doivent être présents à cette Cérémonie. En cas contraire, ils perdent tout droit à leurs prix.

Les bons doivent être échangés au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En cas de contestation, le comité du Fair-Play du Cœur décide en toute impartialité.

Entrée en vigueur

Ce règlement a été approuvé lors de la séance du Comité du Fair-Play du Cœur du 28 novembre 2018. Il entre en vigueur dès cette date.

Au nom du Comité “Le Fair-Play du Cœur” :

Président : Pierre-Alain Eschmann
Secrétaire : Vincent Pic

Moutier, le 28 novembre 2018